



Paris, le 25 juin 2024

Certificats mutualistes AG2R LA MONDIALE annonce une rémunération à 4% pour 2023 et le lancement d'une nouvelle émission pour 2024

Les certificats mutualistes ont été créés par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite « Loi Hamon », pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires.

AG2R LA MONDIALE, au travers de sa société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM), a été **le premier Groupe de protection sociale à émettre ce type de titre** fin 2016. À la fin 2023, les encours de certificats mutualistes représentaient 358 M€ pour plus de 22 800 comptes.

Ces titres permettent aux sociétaires et aux assurés de détenir une partie des fonds propres de la SGAM, avec une rémunération annuelle fixée par l'Assemblée générale, sans droit de vote pour les détenteurs et sans frais (à la souscription, de gestion ou en sortie). Ils sont perpétuels (sans date d'échéance) et rachetables uniquement par la SGAM.

D'une valeur nominale de 10€, ils peuvent être souscrits, en agence ou sur le site internet du Groupe, par toute personne physique assurée ou sociétaire d'une entreprise appartenant au groupe prudentiel SGAM AG2R LA MONDIALE. L'investissement minimum est de 500 € et l'investissement maximum est de 10% du patrimoine financier du foyer fiscal, dans la limite de 50 000 € sauf dérogation explicite et documentée pour les soucripteurs avertis (jusqu'à 100 000 €).

L'Assemblée générale de la SGAM AG2R LA MONDIALE, réunie le 16 mai 2024 :

- a fixé la **rémunération des certificats mutualistes pour l'année 2023 à 4,00%** (hors fiscalité et prélèvements sociaux*). La rémunération au titre de l'année 2024 sera définie au cours du premier semestre 2025 ;
- a approuvé **le lancement d'une nouvelle émission de 150 M€ sur les vingt-quatre mois qui suivent la tenue de l'Assemblée.**

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a donné son approbation le 23 avril 2024 et l'Autorité des marchés financiers (AMF) a délivré son numéro d'approbation le 24 juin 2024**, date à laquelle débutera la nouvelle émission.

« Nos précédentes émissions de certificats mutualistes ont été un beau succès qui confirme la confiance et l'affectio societatis de nos assurés et sociétaires. Ils enrichissent l'offre de produits financiers du Groupe, avec notamment une rémunération de 4% en 2023 pour les souscripteurs, tout en véhiculant les valeurs du Groupe », indique **Olivier Arlès, membre du Comité de Direction Groupe en charge des investissements, des finances et des risques.**

* Le régime fiscal des certificats mutualistes est celui des dividendes versés aux personnes physiques. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus des certificats mutualistes peuvent être soumis à la flat tax de 30% selon le choix de l'épargnant.

** Le prospectus de base (numéro d'approbation AMF n°24-235 en date du 24 juin 2024) est disponible sur le site www.ag2rlamondiale.fr, dans la rubrique « Notre Groupe / Je suis ... Investisseurs / Titres émis / Certificats mutualistes » à l'adresse suivante www.ag2rlamondiale.fr/investisseurs/titres-emis/certificats-mutualistes ainsi que sur le site www.amf-france.org. Il convient de se reporter notamment à la rubrique « Facteurs de risque ».



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance

Communiqué de presse

À propos d'AG2R LA MONDIALE :

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Le Groupe compte plus de 15 millions d'assurés et accompagne 500.000 entreprises au quotidien. Avec près de 15.000 collaborateurs, AG2R LA MONDIALE est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, le Groupe cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité, solidarité et performance. Dans le cadre de l'action sociale AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, et plus globalement de son engagement sociétal, AG2R LA MONDIALE œuvre au quotidien pour le bien-vieillir au plus près des besoins des personnes et des territoires. Suivez l'actualité : www.ag2rlamondiale.fr /  @AG2RLAMONDIALE

Contacts presse :

Cécile Bourganel : cecile.bourganel@ag2rlamondiale.fr / 07 85 24 27 15

Emmanuelle Renaudie : emmanuelle.renaudie@ag2rlamondiale.fr / 01 76 60 80 69 / 07 78 26 78 39